

CONTO '16 BOUCLEMENT DES COMPTES 2016

Date : 05.03.2017

Auteur: EST

Le rapport ci-après présente les chiffres et les explications relatives au bouclage des comptes du SDIS NV pour l'année 2016.

1. COMPARAISON BUDGET ET COMPTES

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
652.3001	Indemnités des autorités	19'500		20'694		-1'194	-6%
652.3012	Salaires personnel occasionnel	5'000		2'473		2'527	51%
652.3013	Soldes	678'500		587'018		91'482	13%
652.3030	Charges sociales	45'000		53'271		-8'271	-18%
652.3064	Indemnités	208'500		300'328		-91'828	-44%
652.3091	Frais de formation	77'000		78'524		-1'524	-2%
652.3099	Frais divers du personnel	50'500		55'042		-4'542	-9%
652.3109	Frais administratifs divers	29'000		31'165		-2'165	-7%
652.3111	Achats machines et mobilier	11'200		10'597		603	5%
652.3114	Achats habits et équipements	39'500		36'612		2'888	7%
652.3116	Achats matériel et outillage	74'500		75'408		-908	-1%
652.3120	Chauffage et éclairage	40'500		34'051		6'449	16%
652.3133	Frais de conciergerie	37'500		37'676		-176	0%
652.3137	Prestations refacturables	8'000		5'728		2'272	28%
652.3139	Achats mousse, poudre, air	4'000		2'630		1'370	34%
652.3141	Entretien et aménagement des locaux	17'000		16'641		359	2%
652.3155	Entretien véhicules et matériel	73'000		54'720		18'280	25%
652.3161	Locations casernes et locaux divers	536'100		536'313		-213	0%
652.3181	Frais de port et ccp	7'000		7'400		-400	-6%
652.3182	Téléphones et radios	23'000		19'842		3'158	14%
652.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000		8'276		-3'276	-66%
652.3186	Assurances	19'500		17'313		2'187	11%
652.3189	Entretien des extincteurs	7'500		1'944		5'556	74%
652.3301	Perte sur débiteurs	-		1'570		-1'570	-
652.3521	Partic. aux charges d'Yverdon-les-Bains	912'600		914'345		-1'745	0%
652.3809	Attribution débiteurs douteux	-		91'370		-91'370	-
652.3814	Attributions au fonds de réserve	100'000		100'000		-	0%
652.4221	Intérêts	-		-		-	0%
652.4319	Frais de rappels et poursuites	-			40	40	-
652.4356	Interventions facturées		260'000		388'921	128'921	-50%
652.4521	Participations des communes		2'278'900		2'198'293	80'607	4%
652.4651	Subventions ECA		480'000		513'486	33'486	-7%
652.4659	Prestations à des tiers		10'000		209	9'791	98%
TOTAL		3'028'900	3'028'900	3'100'949	3'100'949	-72'049	-2.4%

2. ANALYSE GLOBALE

Le budget accuse un léger dépassement de CHF 72'049 (2.4%). Toutefois, les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 152'656, 20.4%), les comptes 2016 ont permis de réaliser une économie de CHF 80'607 (3.5%) en terme de coût pour les communes membres de l'Association.

Seules deux positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *652.3064 indemnités* et *652.3809 attribution débiteurs douteux*. La première est principalement due à l'augmentation des indemnités de permanence versées par l'ECA¹. Dès lors, ce dépassement est quasiment entièrement compensé par la participation financière de l'ECA versée au SDIS. La seconde consiste en l'attribution d'une réserve votée en date du 24.11.2016 par le Conseil intercommunal concernant les factures impayées des communes de Champagne et Grandevent en 2014 et 2015. Ces deux éléments n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2016.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *652.3013 soldes* (CHF 91'482), *652.3155 entretien véhicules et matériel* (CHF 18'280), *652.3120 chauffage et éclairage* (CHF 6'449) et *652.3189 entretien des extincteurs* (CHF 5'556).

3. DÉPASSEMENT DE PLUS DE CHF 10'000

La position *652.3064 indemnités* accuse un dépassement de CHF 91'828 (44%). À titre informatif, ce dépassement avait d'ores et déjà été signalé au CoDir fin 2016 lors de la communication de l'ECA quant à l'augmentation des indemnités pour service de permanence entrant en vigueur au 01.01.2017. L'État-major a adressé une proposition formelle au CoDir le 08.01.2016 demandant la révision en urgence de l'annexe 2 au Règlement du SDIS afin de pouvoir restituer aux sapeurs-pompiers l'entièreté du nouveau montant versé par l'ECA. Dans cette même proposition, il a été indiqué que le nouveau tarif engendrerait des dépenses supplémentaires à hauteur d'environ CHF 80'000, compensées par des recettes supplémentaires de CHF 79'590 sur la position *652.4651 subventions ECA*.

Il sied de préciser qu'un effort a été maintenu sur les soldes afin d'anticiper un éventuel dépassement, ceci malgré la compensation estimée des subventions ECA. Cela s'est traduit concrètement en un report de certains projets générant des heures administratives ou la limitation de la participation à certaines activités qui ne sont pas strictement nécessaires. Ainsi, une somme de CHF 91'482 a été économisée sur la position *652.3013*.

Une nouvelle position budgétaire *652.3809 attribution débiteurs douteux* avec un montant budgété de CHF 0 a été créée en date du 24.11.2016 à la suite du vote du Conseil intercommunal². En effet, dans le cadre du contentieux avec les communes de Champagne et Grandevent, la contribution de ces deux communes aux charges du SDIS pour les années 2014 et 2015 se montant à CHF 91'370 est restée impayée. Lors de la révision des comptes 2015, l'organe de révision a demandé à ce qu'une provision du même montant soit faite dans le cadre des comptes 2016. Cette provision n'affecte pas le budget, mais vient grever les comptes à la hauteur du montant.

En omettant ce montant, la réelle économie sur le budget 2016 est de CHF 171'977 (7.5%).

¹ La directive ECA 1100/01 sur l'organisation et le financement des détachements de premier secours a été révisée le 01.01.2017.

² Sur la base du Préavis 16.06CD concernant l'attribution d'une provision dans les comptes 2016.

4. AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ³

652.3001 indemnités des autorités

- CHF 1'194

Le dépassement de 6% (CHF 1'194) enregistré vient des indemnités horaires versées à la remplaçante de la secrétaire du CoDir (en raison du congé maternité de la titulaire) et de l'activité plus soutenue du bureau du CI et de la CoGe en raison du changement de législature, de l'audit mené par la Cour des comptes⁴ et du nombre élevé de préavis (six) dont un qu'il a fallu revoir dans le cadre du contentieux Champagne-Grandevent⁵. Le budget 2017 prévoit d'ailleurs une augmentation de cette position.

652.3030 charges sociales

- CHF 8'271

L'augmentation des indemnités, combinée à l'intensification du nombre d'heures effectuées par le personnel déjà soumis aux charges sociales, a fait que cette position accuse un dépassement de 18% (CHF 8'271). Un dépassement d'environ CHF 6'000 avait été estimé début 2016, suite à l'introduction des nouveaux barèmes de l'ECA.

Cette augmentation des charges sociales est un phénomène qui va se poursuivre de par l'évolution du système qui tend à augmenter la sollicitation d'un nombre de plus en plus restreint de personnes. Dès lors, les soldes et indemnités des personnes déjà soumises aux charges sociales vont continuer à augmenter, alors que le nombre de personnes non soumises aux charges sociales tend à diminuer. En 2016, ce sont ainsi CHF 355'695.94 de soldes et indemnités qui étaient soumises aux charges sociales, en augmentation de 36% par rapport à 2015 (CHF 261'107.27). Il sied de préciser que l'outil de gestion de paiement des indemnités et des soldes est incapable de fournir une estimation des charges sociales avant le bouclage des soldes réalisé mi-janvier.

652.3091 frais de formation

- CHF 1'524

Un dépassement de 2% (CHF 1'524) démontre une meilleure planification et maîtrise des dépenses de formation en comparaison à l'année dernière (15.3% en 2015). La gestion des cours ECA a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière par le nouveau Chef formation dans le cadre de la reprise de ce domaine.

Il convient de préciser qu'environ la moitié du montant de la position 652.3091 fait l'objet de recettes dans la position 652.4651 *subventions ECA*.

652.3099 frais divers du personnel

- CHF 4'542

Cette position accuse un dépassement de 9% (CHF 4'542), ceci principalement en raison de la tenue de la Cérémonie XVI en date du 23.04.2016, cérémonie qui n'avait pas été budgétée et dont le coût se reflète partiellement dans cette position (à la hauteur de CHF 3'435.20).

Même si cet élément n'a pas forcément contribué au dépassement, il convient ici d'identifier une carence dans la planification et l'anticipation des contrôles médicaux. En effet, des retards dans la facturation de contrôles médicaux ont débouché sur des montants en fin d'année qui n'avaient pas

³ Les dépassements de moins de CHF 1'000 ne sont pas traités.

⁴ Rapport No 38 de la Cour des comptes « Organisation, financement et contrôle démocratique des associations de communes vaudoises » pour lequel le SDIS a été audité parmi 10 associations intercommunales.

⁵ Le premier préavis 16.05CD concernant le budget 2017 a été retiré en début de l'assemblée du Conseil intercommunal du 29.09.2016 pour être représenté le 24.11.2016. En effet, la première mouture du budget tenait compte des communes de Champagne et Grandevent comme membres du SDIS, après la décision du Conseil d'État du 06.07.2016. Or, dans l'intervalle, le dépôt du recours par les dites communes a accordé l'effet suspensif. Dès lors, une seconde mouture du budget a été préparée avec Champagne et Grandevent comme non-membres du SDIS.

été anticipés. De plus, certains membres du SDIS ont passé un premier contrôle comme nouveau porteur APR, pour passer un second contrôle quelques semaines plus tard comme nouveau chauffeur poids-lourds, deux contrôles qui auraient pu être menés conjointement, réduisant ainsi les frais. En cours d'année, il a aussi été réalisé que la volée de recrues 2015 n'avait jamais passé d'examens médicaux, ce qui a été rapidement corrigé. Afin de palier à ce genre de désagréments, l'État-major a décidé en date du 14.12.2016 de nommer le Quartier-maître comme coordinateur des examens médicaux. Un ordre de service est en cours de rédaction et des rencontres avec les médecins-conseils et le Service des automobiles et de la navigation sont menées, le but étant d'optimiser au maximum les coûts de ces examens pour le SDIS.

652.3109 frais administratifs divers

- CHF 2'165

Cette position budgétaire, comprenant une large panoplie de sous-positions diverses, est dépassée de 7% (CHF 2'165). La position budgétaire a été ainsi parfaitement maîtrisée, à l'exception d'un élément qui n'avait été budgété. Il s'agit de l'impression et la distribution, pour la première fois depuis la création du SDIS, du rapport d'activité et de gestion du SDIS. Cet élément a été pris en compte dans le cadre du budget 2017.

652.3185 honoraires et frais d'expertise

- CHF 3'276

Suite au dépôt du recours des communes de Champagne et Grandevent contre la décision du Conseil d'État, un conseil a été engagé pour défendre les intérêts du SDIS. Le dépassement de cette position budgétaire de 66% (CHF 3'276) est donc lié aux frais d'avocats. Il convient de relever que cette position n'est garnie que d'un modeste montant constituant une éventuelle réserve pour des premiers frais d'avocats, frais généralement peu prévisibles.

652.3301 perte sur débiteurs

- CHF 1'570

Il s'agit d'un acte de défaut de biens reçu suite à une facture impayée d'intervention désincarcération effectuée en date du 05.12.2014 sur la Route de Lausanne à Gressy.

652.3521 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

- CHF 1'745

Le maigre dépassement de 0.2% (CHF 1'745) démontre une excellente estimation des coûts de la masse salariale sachant que 2015 a vu la fin du contrat à durée déterminée de l'employé polyvalent, l'engagement d'un nouveau sapeur-pompier permanent et le paiement d'heures supplémentaires de l'assistante de direction, dont le taux d'engagement a pu être augmenté à 100% dès le 01.01.2017.

652.4659 prestations à des tiers

- CHF 9'791

Il ne s'agit ici pas d'un dépassement, mais d'un manque de recettes de CHF 9'791 (98%). Dans le cadre du bouclage des comptes 2015, la non-utilisation de cette position budgétaire avait déjà été relevée ; elle a d'ailleurs été supprimée du budget 2017. En effet, depuis 2015, toutes les prestations à des tiers sont versées dans la position 652.4356 interventions facturées.

5. POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE⁶

652.3012 salaires personnel occasionnel

+ CHF 2'527

Une économie de CHF 2'527 (51%) a été réalisée. Ceci est principalement dû au fait que le passage du permis bateau des deux derniers permanents engagés a été reporté à 2017.

652.3013 soldes

+ CHF 91'482

La planification des soldes est un domaine extrêmement complexe. En effet, le nombre d'heures d'exercices peut varier en cours d'année en fonction des impondérables du programme ou de l'arrivée de nouveaux thèmes ou de nouveau matériel. En outre, la planification des exercices se faisait traditionnellement avec un taux de participation de 100%, alors que celui-ci est environ 95% au DPS, 85% au DAP Y et 70% au DAP Z. Toutes les heures d'instruction, selon les bases légales cantonales, ont été planifiées et offertes. Il convient de noter que la participation aux exercices des sections DAP s'est nettement améliorée en 2016, résultat des mesures prises par l'État-major fin 2015 et pour lesquelles le soutien du Chef DAP et des chefs de section DAP a été fondamental. En outre, les soldes pour interventions dépendent directement du nombre d'interventions durant l'année. S'il y a des positions budgétaires pour lesquels une prévision précise est impossible, il s'agit bien de cette position et de la position 652.4356 interventions facturées.

Malgré cela et le fait que le nombre d'heures administratives ait largement augmenté durant l'année, il convient de relever qu'une économie de 13% (CHF 91'482) a pu être réalisée sur cette position. De surcroît, un système plus précis de calcul des heures d'exercices a été mis en place par le nouveau Chef formation dans le cadre de l'élaboration du budget 2017. La clôture des comptes 2017 déterminera la performance de ce système. En parallèle à cela, début 2016, le Quartier-maître et le Commandant ont entièrement revu les codes utilisés par ECADIS, afin de ventiler les sommes dans les sous-positions des soldes. Ceci permet non seulement d'avoir une excellente vue d'ensemble des dépenses en fonction des activités, mais surtout de mieux comprendre les différences entre les comptes et le budget au niveau des sous-positions et d'optimiser le budget de l'année suivante. Le budget 2017 a été préparé en s'alignant sur ces nouveaux codes, dès lors une première analyse profonde pourra être faite fin 2017.

652.3114 achats habits et équipements

+ CHF 2'888

L'achat de vestes feux pour les officiers de service régionaux (OSR) n'a pas été effectué en 2016, expliquant ainsi l'économie de 7% (CHF 2'888) dans cette position. Deux raisons justifient le report de cet achat : l'ECA est actuellement en train de développer une nouvelle tenue feu et les anciennes tenues du site DPS G1 Yverdon-les-Bains n'ont toujours pas été liquidées. Une réflexion est donc en cours, notamment dans l'éventuelle idée de recycler certaines d'entre elles.

652.3120 chauffage et éclairage

+ CHF 6'449

L'économie de CHF 6'449 (16%) réalisée est principalement due au prix du gaz qui a continué à baisser en 2016. La diminution est moins flagrante que celle de l'année dernière en raison de la prise en charge des consommations électriques de la caserne C1 et de l'appartement de la caserne G1. En outre, des efforts ont été faits dans la caserne G1 pour remplacer les ampoules incandescentes et les tubes fluorescents par de l'éclairage LED, liés en partie à des détecteurs de présence. Il est toutefois trop tôt à ce stade pour tirer un bilan de cette opération, partiellement compensée par la consommation électrique élevée de la nouvelle machine à laver les tenues feux.

⁶ Les économies de moins de CHF 1'000 ne sont pas traitées.

652.3137 prestations refacturables**+ CHF 2'272**

Une économie de 28% (CHF 2'272) est réalisée sur cette position pour la seule raison que la Direction générale de l'environnement (DGE), par l'intermédiaire de l'ECA, a repris en 2016 la facturation des interventions ABC. Ainsi, la restitution pour les interventions ABC, qui était versée à l'ECA chaque fin d'année lorsque le SDIS était responsable de la facturation des interventions ABC, est supprimée.

652.3139 achats mousse, poudre, air**+ CHF 1'370**

Une économie de CHF 1'370 (34%) a pu être réalisée grâce à l'utilisation d'extincteurs périmés pour les exercices en lieu et place d'une solution de location. En outre, des extincteurs d'exercices ont été achetés cette année, ce qui permettra de pérenniser cette économie.

652.3155 entretien véhicules et matériel**+ CHF 18'280**

L'économie de 25% (CHF 18'280) est due aux dépenses restreintes d'entretien des véhicules et au peu de casse enregistré en 2016. En outre, la prise en charge toujours progressive par l'ECA des véhicules et du matériel, ainsi que de leur entretien, contribue à une économie dans cette position budgétaire qui est diminuée annuellement depuis 2014 (CHF 87'000 en 2014, CHF 80'000 en 2015, CHF 73'000 en 2016 et CHF 68'000 en 2017).

652.3182 téléphones et radios**+ CHF 3'158**

Cette position budgétaire enregistre une économie de 14% (CHF 3'158) principalement grâce à la baisse des coûts des communications téléphoniques, une bonne maîtrise de l'achat de matériel informatique et une optimisation des réseaux de communication du SDIS. Début 2016, les antennes radio de la tour Bel-Air ont été déplacées sur la tour de la caserne d'Yverdon-les-Bains, permettant ainsi d'économiser pas loin de CHF 2'000 de location annuelle de la ligne de cuivre. Les plans de téléphonie mobile ont été revus au mois de septembre par la ville d'Yverdon-les-Bains, ce qui permettra une diminution de moitié des frais mensuels de téléphonie mobile.

652.3186 assurances**+ CHF 2'187**

Une économie de 11% (CHF 2'187) a été réalisée dans les assurances, grâce à une révision complète de la couverture du SDIS. L'ajustement des primes de l'assurance accident collective a permis d'obtenir un remboursement de montants surpayés. À cela vient se rajouter un remboursement erroné de CHF 813 qui sera débité en 2017. Finalement, l'assurance transport a été résiliée pour 2017, son utilité ne pouvant être déterminée.

652.3189 entretien des extincteurs**+ CHF 5'556**

Une économie de 44% avait déjà été faite l'année dernière sur cette position qui présente une économie de 74% (CHF 5'556) cette année. Le projet d'attribution du contrat de maintenance des extincteurs de la ville d'Yverdon-les-Bains et du SDIS a été poursuivi en 2015. Plusieurs fournisseurs ont été contactés afin d'obtenir différentes offres, ce qui a permis de réaliser que les prix pratiqués précédemment étaient largement disproportionnés. Ce dossier se conclura en 2017 avec la signature d'un contrat avec un ou plusieurs fournisseurs. Dans l'attente, une première baisse de prix a été obtenue par le fournisseur habituel et certaines révisions ont été suspendues.

6. REVENUS

652.4356 interventions facturées

+ CHF 128'921

Un excédent de CHF 128'921 (50%) a été réalisé sur cette position. Malgré le fait que la facturation des interventions est toujours dépendante de facteurs incontrôlables, la politique de facturation active a été poursuivie durant toute l'année.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe ou formateurs aux cours cantonaux a, pour la seconde fois, été facturée à l'ECA. Ceci a permis de ramener un montant de CHF 5'057.75 au SDIS.

Il sied en outre de préciser que la facturation des interventions ABC a été reprise par la DGE en 2016. Il est encore trop tôt pour obtenir une évaluation précise de l'influence que cela a sur le budget. Il convient toutefois de relever que plus de 90% des heures annoncées par le SDIS sont prises en charge par la DGE.

652.4651 subventions ECA

+ CHF 33'486

Un excédent de CHF 33'486 (7%) a pu être réalisé. Malgré un nombre toujours diminuant de membres du DAP, le décompte annuel de la participation financière de l'ECA s'est monté à CHF 478'572.25, largement supérieur à 2015 en raison de l'augmentation de la rétribution des heures d'exercice de CHF 20 à 22 et des services de permanence de CHF 40 à 70 par période de 24 heures.

Pour les sites DPS d'Yverdon-les-Bains et d'Yvonand, il a été possible d'obtenir le maximum de subventions (à savoir respectivement 60 et 20 sapeurs). Pour le site DPS de Grandson et de Concise, seules 26 et 17 personnes respectivement, sur des maximums de 30 et 20, ont pu être pris en compte.

Il sied ici de préciser que dans le cadre du budget 2016, un montant de CHF 70'000 avait été prévu dans la position 652.4651 subventions ECA pour le remboursement par l'ECA de frais d'interventions. Ces remboursements, échelonnés durant l'année, ont en fait été placés dans la position budgétaire 652.4356 interventions facturées, car ces montants appartiennent naturellement à cette position. Cette confusion de sous-position a été corrigée dans le budget 2017.

Dès lors, si l'interprétation du budget est faite de manière puriste, l'excédent du compte 652.4356 par rapport au budget n'est que de CHF 58'921 alors que l'excédent du compte 652.4651 par rapport au budget est de CHF 103'486.

7. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2014, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2014, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10.00 par habitant.

Toutes les valeurs ci-dessous sont mentionnées en CHF.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	13'645.85	38.22	Method	21'322.90	38.63
Bioley-Magnoux	7'828.28	39.94	Molondin	8'955.40	39.28
Bonvillars	20'549.18	39.98	Montagny-près-Yverdon	30'372.51	41.89
Chamblon	22'434.07	38.02	Mutrux	5'683.24	38.14
Champvent	23'444.35	39.07	Novalles	3'968.87	38.91
Chavannes-le-Chêne	10'711.56	39.09	Onnens	20'071.18	40.14
Chêne-Pâquier	5'119.04	38.78	Orges	10'558.03	38.53
Cheseaux-Noréaz	26'074.01	39.33	Pomy	28'098.91	38.23
Concise	35'865.11	38.48	Provence	15'116.59	40.53
Corcelles-près-Concise	12'949.29	39.12	Rovray	6'529.89	39.58
Cronay	13'783.59	39.16	Suchy	20'096.13	38.28
Cuarny	7'993.61	39.18	Suscévaz	7'686.73	38.63
Démoret	5'170.35	41.03	Treycovagnes	17'566.19	37.30
Donneloye	28'111.35	38.61	Ursins	8'071.46	38.81
Ependes	13'277.59	38.60	Valeyres-sous-Montagny	24'064.48	37.48
Essert-Pittet	5'711.80	37.83	Valeyres-sous-Ursins	9'182.96	38.10
Fiez	15'668.59	38.12	Villars-Epeney	3'507.85	39.41
Fontaines-sur-Grandson	7'120.33	38.91	Vugelles-la Mothe	5'266.15	38.44
Giez	15'091.74	39.30	Yverdon-les-Bains	1'367'752.77	47.21
Grandson	123'343.24	38.02	Yvonand	116'371.36	37.60

Le coût par habitant s'étend de CHF 37.30 à 41.89 (47.21 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montant budgétisés (CHF 38.88 à 43.67 par habitant). Il convient aussi de rappeler que la provision votée le 24.11.2016 de CHF 91'370 a une influence d'environ CHF 1.90 par habitant.

Une demande d'acompte comptant pour 85% du budget a été faite aux communes membres en date du 11.10.2016. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 17.02.2017. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 1).

8. COÛT POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Des factures séparées ont été établies pour les deux communes de Champagne et Grandevent, selon la même clé de répartition décrite pour les communes membres, à l'exception que ces deux communes ne bénéficient pas de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.

La péréquation est donc calculée en tenant compte des 42 communes sans la contribution spéciale (voir annexe 2). Les coûts [CHF] sont les suivants :

Commune	Montant	Coût/ habitant
Champagne	44'193.01	43.97
Grandevent	9'963.68	44.09

Les factures n'ont pour le moment pas été envoyées du fait de la procédure en cours pour l'éventuelle adhésion de ces deux communes au SDIS NV.

9. BILAN AU 31.12.2016

ACTIF		31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
910	Disponibilités	1'601'749.44	446'404.66	885'871.79
910.0000	Compte postal	1'601'749.44	446'404.66	885'871.79
911	Débiteurs	420'498.71	1'242'345.09	-147'658.51
911.1201	AFC – I.A. à récupérer			84.95
911.4000	Compte collectif débiteurs	443'520.47	770'686.07	93'736.00
911.6510	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-23'021.76	471'659.02	-241'479.46
913	Actifs transitoires	34'811.50	3'028.75	0.00
913.8000	Transferts de fonds	0.00	0.00	
913.9000	Actifs transitoires	34'811.50	3'028.75	
TOTAL DES ACTIFS		2'057'059.65	1'691'778.50	738'213.28

PASSIF		31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
920	Créanciers	-2'057'059.65	-1'591'778.50	-361'863.25
920.0000	Compte collectif fournisseurs	-1'398'047.40	-1'367'054.65	-148'100.05
920.0001	Transfert paiements fournisseurs	0.00	0.00	0.00
920.0002	Transit factures fournisseurs manuelles	-367'641.90	-224'723.85	-213'763.20
920.0003	Sommes à restituer & rejets BVR	0.00	0.00	0.00
923.4201	Provision pour débiteur douteux	-91'370.35	0	0
925	Passifs transitoires	0.00	0.00	-376'350.68
925.9000	Passifs transitoires			-376'350.68
928	Financements spéciaux	-200'000.00	-100'000.00	0.00
928.1650	Fonds de renouvellement SDIS	-200'000.00	-100'000.00	
929	Capital	0.00	0.00	0.65
929.0001	Résultat			0.65
TOTAL DES PASSIFS		-2'057'059.65	-1'691'778.50	-738'213.28

Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF.

910 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

911 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2016. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

911 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	260'129.52	58.7
Factures ouvertes pour Champagne et Grandevent	145'527.05	32.8
Factures d'interventions et autres prestations	37'863.90	8.5
TOTAL	443'520.47	100

Finalement, le montant de CHF 23'021.76 prêté par la ville d'Yverdon-les-Bains au SDIS dans le cadre des paiements de soldes a été remboursé sur le compte de la ville début 2017.

913 Actifs transitoires

La somme de CHF 34'811.50 constitue des factures fournisseurs 2016 qui ont été payées en 2017. La majeure partie de la somme concerne un paiement du 27.12.2016 qui a été comptabilisé par erreur par le Service des finances le 06.01.2017.

920 Créanciers

Concernant la position *920.0000 compte collectif fournisseurs*, 94.8% de la somme est due à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position *652.3521*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique, les prestations du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2017.

La position *920.0002 transit. factures fournisseurs manuelles* est un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme totale de ce compte comprend les quatre dernières opérations, à savoir le paiement des soldes des membres du SDIS et deux autres paiements à fournisseurs.

Une nouvelle position *923.4201 provision pour débiteur douteux* a été créée et est provisionnée avec la somme de CHF 91'370.35 votée par le Conseil intercommunal le 24.11.2016 pour couvrir les factures impayées de Champagne et Grandevent.

925 Passifs transitoires

Un effort particulier a été fait pour obtenir toutes les factures de créanciers dans la période comptable, résultant ainsi en l'absence totale de passifs transitoires.

928 Financements spéciaux

Il s'agit-là du versement au fond de réserve (position *652.3814*).

10. CONCLUSION

Les comptes 2016 sont meilleurs que les montants budgétés grâce à des recettes plus importantes que prévues, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA. Ceci est accentué par une économie substantielle dans les soldes des miliciens, combinée à des économies plus modestes au niveau des frais de chauffage, de l'entretien du matériel et des véhicules ainsi que des extincteurs. Les comptes restent meilleurs malgré la dépense imprévue de CHF 91'370 comme provision pour les factures impayées de Champagne et Grandevent pour les années 2014 et 2015.

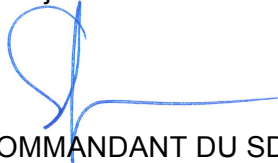
La participation financière des communes de Champagne et Grandevent pour 2016 n'a pas été encaissée (tout comme celles de 2014 et 2015).

Les décomptes finaux ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 17.02.2017.

En faisant abstraction de la provision pour débiteur douteux, l'économie par rapport au budget serait de CHF 171'977 (7.5%). En réalité, la participation financière 2016 des communes membres est réduite de CHF 80'607 (3.5%) par rapport au budget.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Eric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

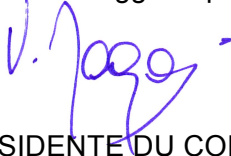
Cap Stéfán Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE

Annexes

1. Calcul de la péréquation de boucllement pour les communes membres de l'association
2. Calcul de la péréquation de boucllement pour les communes non-membres de l'association

Distribution

Membres du CI (via son Président)

CONTO '16 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION DE BOUCLEMENT POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant	Acompte facturé	Facturation finale	Facturation effective
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF 105'788'434.01	0.81%	CHF 15'104.50	357	0.73%	CHF 13'483.78	CHF 13'645.85	CHF 38.22	CHF 12'089.45	CHF 1'556.40	CHF 1'556.40
2	Bioley-Magnoux	CHF 81'643'664.31	0.63%	CHF 11'657.10	196	0.40%	CHF 7'402.86	CHF 7'828.28	CHF 39.94	CHF 6'935.55	CHF 892.73	CHF 892.75
3	Bonvillars	CHF 215'500'080.12	1.66%	CHF 30'769.16	514	1.05%	CHF 19'413.62	CHF 20'549.18	CHF 39.98	CHF 18'205.60	CHF 2'343.58	CHF 2'343.60
4	Chamblon	CHF 166'574'695.31	1.28%	CHF 23'783.58	590	1.20%	CHF 22'284.12	CHF 22'434.07	CHF 38.02	CHF 19'879.45	CHF 2'554.62	CHF 2'554.60
5	Champagne			CHF 0.00			CHF 0.00	CHF 0.00				
	Champvent	CHF 213'524'799.60	1.64%	CHF 30'487.13	600	1.22%	CHF 22'661.82	CHF 23'444.35	CHF 39.07	CHF 20'772.30	CHF 2'672.05	CHF 2'672.05
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 97'881'522.03	0.75%	CHF 13'975.55	274	0.56%	CHF 10'348.90	CHF 10'711.56	CHF 39.09	CHF 9'490.70	CHF 1'220.86	CHF 1'220.85
8	Chêne-Pâquier	CHF 44'264'001.54	0.34%	CHF 6'320.03	132	0.27%	CHF 4'985.60	CHF 5'119.04	CHF 38.78	CHF 4'535.10	CHF 583.94	CHF 583.95
9	Cheseaux-Noréaz	CHF 247'711'419.28	1.91%	CHF 35'368.30	663	1.35%	CHF 25'041.31	CHF 26'074.01	CHF 39.33	CHF 23'099.90	CHF 2'974.11	CHF 2'974.10
10	Concise	CHF 293'029'737.42	2.26%	CHF 41'838.86	932	1.90%	CHF 35'201.36	CHF 35'865.11	CHF 38.48	CHF 31'775.15	CHF 4'089.96	CHF 4'089.95
11	Corcelles-près-Concise	CHF 118'902'808.49	0.92%	CHF 16'976.97	331	0.67%	CHF 12'501.77	CHF 12'949.29	CHF 39.12	CHF 11'473.45	CHF 1'475.84	CHF 1'475.85
12	Cronay	CHF 127'339'043.74	0.98%	CHF 18'181.50	352	0.72%	CHF 13'294.93	CHF 13'783.59	CHF 39.16	CHF 12'213.35	CHF 1'570.24	CHF 1'570.25
13	Cuarny	CHF 74'176'776.12	0.57%	CHF 10'590.98	204	0.42%	CHF 7'705.02	CHF 7'993.61	CHF 39.18	CHF 7'083.40	CHF 910.21	CHF 910.20
14	Démoret	CHF 62'142'119.57	0.48%	CHF 8'872.67	126	0.26%	CHF 4'758.98	CHF 5'170.35	CHF 41.03	CHF 4'580.65	CHF 589.70	CHF 589.70
15	Donneloye	CHF 235'651'988.40	1.81%	CHF 33'646.45	728	1.48%	CHF 27'496.34	CHF 28'111.35	CHF 38.61	CHF 24'906.70	CHF 3'204.65	CHF 3'204.65
16	Ependes	CHF 110'946'272.84	0.85%	CHF 15'840.94	344	0.70%	CHF 12'992.78	CHF 13'277.59	CHF 38.60	CHF 11'763.25	CHF 1'514.34	CHF 1'514.35
17	Essert-Pittet	CHF 40'544'592.81	0.31%	CHF 5'788.97	151	0.31%	CHF 5'703.22	CHF 5'711.80	CHF 37.83	CHF 5'060.85	CHF 650.95	CHF 650.95
18	Fiez	CHF 118'894'406.64	0.92%	CHF 16'975.77	411	0.84%	CHF 15'523.34	CHF 15'668.59	CHF 38.12	CHF 13'883.15	CHF 1'785.44	CHF 1'785.45
19	Fontaines-sur-Grandson	CHF 63'010'374.08	0.49%	CHF 8'996.64	183	0.37%	CHF 6'911.85	CHF 7'120.33	CHF 38.91	CHF 6'309.10	CHF 811.23	CHF 811.25
20	Giez	CHF 142'774'455.66	1.10%	CHF 20'385.37	384	0.78%	CHF 14'503.56	CHF 15'091.74	CHF 39.30	CHF 13'372.60	CHF 1'719.14	CHF 1'719.15
21	Grandevent			CHF 0.00			CHF 0.00	CHF 0.00				
22	Grandson	CHF 915'450'933.04	7.05%	CHF 130'708.32	3'244	6.61%	CHF 122'524.89	CHF 123'343.24	CHF 38.02	CHF 109'275.75	CHF 14'067.49	CHF 14'067.50
23	Method	CHF 179'220'733.77	1.38%	CHF 25'589.18	552	1.12%	CHF 20'848.87	CHF 21'322.90	CHF 38.63	CHF 18'894.70	CHF 2'428.20	CHF 2'428.20
24	Molondin	CHF 84'399'771.83	0.65%	CHF 12'050.62	228	0.46%	CHF 8'611.49	CHF 8'955.40	CHF 39.28	CHF 7'934.15	CHF 1'021.25	CHF 1'021.25
25	Montagny-près-Yverdon	CHF 401'160'667.90	3.09%	CHF 57'277.82	725	1.48%	CHF 27'383.03	CHF 30'372.51	CHF 41.89	CHF 26'911.65	CHF 3'460.86	CHF 3'460.85
26	Muttrux	CHF 43'305'824.20	0.33%	CHF 6'183.22	149	0.30%	CHF 5'627.68	CHF 5'683.24	CHF 38.14	CHF 5'035.60	CHF 647.64	CHF 647.65
27	Novalles	CHF 35'131'532.85	0.27%	CHF 5'016.09	102	0.21%	CHF 3'852.51	CHF 3'968.87	CHF 38.91	CHF 3'516.55	CHF 452.32	CHF 452.30
28	Onnens	CHF 215'353'240.95	1.66%	CHF 30'748.19	500	1.02%	CHF 18'884.85	CHF 20'071.18	CHF 40.14	CHF 17'782.00	CHF 2'289.18	CHF 2'289.20
29	Orges	CHF 87'128'214.65	0.67%	CHF 12'440.19	274	0.56%	CHF 10'348.90	CHF 10'558.03	CHF 38.53	CHF 9'355.60	CHF 1'202.43	CHF 1'202.45
30	Pomy	CHF 218'115'068.86	1.68%	CHF 31'142.53	735	1.50%	CHF 27'760.73	CHF 28'098.91	CHF 38.23	CHF 24'896.30	CHF 3'202.61	CHF 3'202.60
31	Provence	CHF 170'702'912.11	1.31%	CHF 24'373.01	373	0.76%	CHF 14'088.10	CHF 15'116.59	CHF 40.53	CHF 13'395.35	CHF 1'721.24	CHF 1'721.25
32	Rovray	CHF 64'510'982.42	0.50%	CHF 9'210.89	165	0.34%	CHF 6'232.00	CHF 6'529.89	CHF 39.58	CHF 5'785.30	CHF 744.59	CHF 744.60
33	Suchy	CHF 157'581'553.21	1.21%	CHF 22'499.53	525	1.07%	CHF 19'829.09	CHF 20'096.13	CHF 38.28	CHF 17'805.40	CHF 2'290.73	CHF 2'290.75
34	Suscévoz	CHF 64'587'365.69	0.50%	CHF 9'221.80	199	0.41%	CHF 7'516.17	CHF 7'686.73	CHF 38.63	CHF 6'810.00	CHF 876.73	CHF 876.75
35	Treycovagnes	CHF 108'951'548.45	0.84%	CHF 15'556.13	471	0.96%	CHF 17'789.53	CHF 17'566.19	CHF 37.30	CHF 15'565.60	CHF 2'000.59	CHF 2'000.60
36	Ursins	CHF 70'105'542.10	0.54%	CHF 10'009.69	208	0.42%	CHF 7'856.10	CHF 8'071.46	CHF 38.81	CHF 7'151.55	CHF 919.91	CHF 919.90
37	Valeyres-sous-Montagny	CHF 156'965'141.74	1.21%	CHF 22'411.52	642	1.31%	CHF 24'248.14	CHF 24'064.48	CHF 37.48	CHF 21'320.50	CHF 2'743.98	CHF 2'744.00
38	Valeyres-sous-Ursins	CHF 69'387'563.05	0.53%	CHF 9'907.17	241	0.49%	CHF 9'102.50	CHF 9'182.96	CHF 38.10	CHF 8'136.65	CHF 1'046.31	CHF 1'046.30
39	Villars-Epeney	CHF 33'792'839.05	0.26%	CHF 4'824.95	89	0.18%	CHF 3'361.50	CHF 3'507.85	CHF 39.41	CHF 3'108.45	CHF 399.40	CHF 399.40
40	Vugelles-la Mothe	CHF 42'663'126.48	0.33%	CHF 6'091.45	137	0.28%	CHF 5'174.45	CHF 5'266.15	CHF 38.44	CHF 4'666.15	CHF 600.00	CHF 600.00
41	Yverdon-les-Bains	CHF 6'527'198'423.36	50.26%	CHF 931'955.07	28'972	59.01%	CHF 1'094'263.62	CHF 1'367'752.77	CHF 47.21	CHF 1'201'512.30	CHF 166'240.47	CHF 166'240.32
42	Yvonand	CHF 781'891'552.32	6.02%	CHF 111'638.68	3'095	6.30%	CHF 116'897.21	CHF 116'371.36	CHF 37.60	CHF 103'099.10	CHF 13'272.26	CHF 13'272.25
TOTAL		CHF 12'987'905'730.00	100.00%	CHF 1'854'416.52	49'098	100.00%	CHF 1'854'416.52	CHF 2'144'136.52		CHF 1'889'388.35	CHF 254'748.17	CHF 254'748.17

Récapitulatif	
Récapitulatif	
Coût total de la région	CHF 2'198'293.22
Part des non-membres	CHF 54'156.70
Sous-total	CHF 2'144'136.52
Participation YLB	
CHF	289'720.00
Coût net de la région	CHF 1'854'416.52
Participation des communes non-membres	
Champagne	CHF 44'193.00
Grandevent	CHF 9'963.70
TOTAL	CHF 54'156.70

Calcul de la péréquation
La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.
La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources
* Au 31.12.2014 données fournies par l'ECA
** Au 31.12.2014, scris.vd.ch

Données du document
Date 16.02.2017
Auteur Maj instr Éric Stauffer

CONTO '16 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION DE BOUCLEMENT POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant	Acompte facturé	Facturation finale	Facturation effective
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF 105'788'434.01	0.79%	CHF 17'435.83	357	0.71%	CHF 15'593.21	CHF 15'777.47	CHF 44.19			
2	Bioley-Magnoux	CHF 81'643'664.31	0.61%	CHF 13'456.34	196	0.39%	CHF 8'560.98	CHF 9'050.51	CHF 46.18			
3	Bonvillars	CHF 215'500'080.12	1.62%	CHF 35'518.28	514	1.02%	CHF 22'450.73	CHF 23'757.48	CHF 46.22			
4	Chablons	CHF 166'574'695.31	1.25%	CHF 27'454.50	590	1.17%	CHF 25'770.29	CHF 25'938.71	CHF 43.96			
5	Champagne	CHF 284'303'869.32	2.13%	CHF 46'858.38	1'005	2.00%	CHF 43'896.85	CHF 44'193.01	CHF 43.97	CHF 38'945.25	CHF 5'247.76	CHF 5'247.75
6	Champvent	CHF 213'524'799.60	1.60%	CHF 35'192.72	600	1.19%	CHF 26'207.08	CHF 27'105.64	CHF 45.18			
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 97'881'522.03	0.73%	CHF 16'132.63	274	0.54%	CHF 11'967.90	CHF 12'384.37	CHF 45.20			
8	Chêne-Pâquier	CHF 44'264'001.54	0.33%	CHF 7'295.50	132	0.26%	CHF 5'765.56	CHF 5'918.55	CHF 44.84			
9	Cheseaux-Noréaz	CHF 247'711'419.28	1.86%	CHF 40'827.29	663	1.32%	CHF 28'958.82	CHF 30'145.67	CHF 45.47			
10	Concise	CHF 293'029'737.42	2.20%	CHF 48'296.56	932	1.85%	CHF 40'708.32	CHF 41'467.15	CHF 44.49			
11	Corcelles-près-Concise	CHF 118'902'808.49	0.89%	CHF 19'597.32	331	0.66%	CHF 14'457.57	CHF 14'971.54	CHF 45.23			
12	Cronay	CHF 127'339'043.74	0.95%	CHF 20'987.76	352	0.70%	CHF 15'374.82	CHF 15'936.11	CHF 45.27			
13	Cuarny	CHF 74'176'776.12	0.56%	CHF 12'225.66	204	0.41%	CHF 8'910.41	CHF 9'241.93	CHF 45.30			
14	Démoret	CHF 62'142'119.57	0.47%	CHF 10'242.14	126	0.25%	CHF 5'503.49	CHF 5'977.35	CHF 47.44			
15	Donneloye	CHF 235'651'988.40	1.77%	CHF 38'839.68	728	1.45%	CHF 31'797.92	CHF 32'502.09	CHF 44.65			
16	Ependes	CHF 110'946'272.84	0.83%	CHF 18'285.94	344	0.68%	CHF 15'025.39	CHF 15'351.44	CHF 44.63			
17	Essert-Pittet	CHF 40'544'592.81	0.30%	CHF 6'682.48	151	0.30%	CHF 6'595.45	CHF 6'604.15	CHF 43.74			
18	Fiez	CHF 118'894'406.64	0.89%	CHF 19'595.93	411	0.82%	CHF 17'951.85	CHF 18'116.26	CHF 44.08			
19	Fontaines-sur-Grandson	CHF 63'010'374.08	0.47%	CHF 10'385.24	183	0.36%	CHF 7'993.16	CHF 8'232.37	CHF 44.99			
20	Giez	CHF 142'774'455.66	1.07%	CHF 23'531.79	384	0.76%	CHF 16'772.53	CHF 17'448.46	CHF 45.44			
21	Grandevent	CHF 65'495'591.66	0.49%	CHF 10'794.85	226	0.45%	CHF 9'871.33	CHF 9'963.68	CHF 44.09	CHF 8'778.95	CHF 1'184.73	CHF 1'184.75
22	Grandson	CHF 915'450'933.04	6.86%	CHF 150'882.75	3'244	6.45%	CHF 141'692.92	CHF 142'611.91	CHF 43.96			
23	Method	CHF 179'220'733.77	1.34%	CHF 29'538.79	552	1.10%	CHF 24'110.51	CHF 24'653.34	CHF 44.66			
24	Molondin	CHF 84'399'771.83	0.63%	CHF 13'910.60	228	0.45%	CHF 9'958.69	CHF 10'353.88	CHF 45.41			
25	Montagny-près-Yverdon	CHF 401'160'667.90	3.01%	CHF 66'118.48	725	1.44%	CHF 31'666.88	CHF 35'112.04	CHF 48.43			
26	Muttrux	CHF 43'305'824.20	0.32%	CHF 7'137.58	149	0.30%	CHF 6'508.09	CHF 6'571.04	CHF 44.10			
27	Novalles	CHF 35'131'532.85	0.26%	CHF 5'790.31	102	0.20%	CHF 4'455.20	CHF 4'588.71	CHF 44.99			
28	Onnens	CHF 215'353'240.95	1.61%	CHF 35'494.08	500	0.99%	CHF 21'839.23	CHF 23'204.72	CHF 46.41			
29	Orges	CHF 87'128'214.65	0.65%	CHF 14'360.29	274	0.54%	CHF 11'967.90	CHF 12'207.14	CHF 44.55			
30	Pomy	CHF 218'115'068.86	1.64%	CHF 35'949.28	735	1.46%	CHF 32'103.67	CHF 32'488.23	CHF 44.20			
31	Provence	CHF 170'702'912.11	1.28%	CHF 28'134.90	373	0.74%	CHF 16'292.07	CHF 17'476.35	CHF 46.85			
32	Rovray	CHF 64'510'982.42	0.48%	CHF 10'632.57	165	0.33%	CHF 7'206.95	CHF 7'549.51	CHF 45.75			
33	Suchy	CHF 157'581'553.21	1.18%	CHF 25'972.27	525	1.04%	CHF 22'931.19	CHF 23'235.30	CHF 44.26			
34	Suscévoz	CHF 64'587'365.69	0.48%	CHF 10'645.16	199	0.40%	CHF 8'692.01	CHF 8'887.33	CHF 44.66			
35	Treycovagnes	CHF 108'951'548.45	0.82%	CHF 17'957.17	471	0.94%	CHF 20'572.55	CHF 20'311.02	CHF 43.12			
36	Ursins	CHF 70'105'542.10	0.53%	CHF 11'554.65	208	0.41%	CHF 9'085.12	CHF 9'332.07	CHF 44.87			
37	Valeyres-sous-Montagny	CHF 156'965'141.74	1.18%	CHF 25'870.67	642	1.28%	CHF 28'041.57	CHF 27'824.48	CHF 43.34			
38	Valeyres-sous-Ursins	CHF 69'387'563.05	0.52%	CHF 11'436.32	241	0.48%	CHF 10'526.51	CHF 10'617.49	CHF 44.06			
39	Villars-Epeney	CHF 33'792'839.05	0.25%	CHF 5'569.67	89	0.18%	CHF 3'887.38	CHF 4'055.61	CHF 45.57			
40	Vugelles-la Mothe	CHF 42'663'126.48	0.32%	CHF 7'031.65	137	0.27%	CHF 5'983.95	CHF 6'088.72	CHF 44.44			
41	Yverdon-les-Bains	CHF 6'527'198'423.36	48.94%	CHF 1'075'799.46	28'972	57.57%	CHF 1'265'452.35	CHF 1'246'487.06	CHF 43.02			
42	Yvonand	CHF 781'891'552.32	5.86%	CHF 128'869.76	3'095	6.15%	CHF 135'184.83	CHF 134'553.33	CHF 43.47			
TOTAL		CHF 13'337'705'190.98	100.00%	CHF 2'198'293.22	50'329	100.00%	CHF 2'198'293.22	CHF 2'198'293.22		CHF 47'724.20	CHF 6'432.50	

Récapitulatif

Récapitulatif
Coût total de la région CHF 2'198'293.22

Participation des communes non-membres

Champagne	CHF	44'193.00
Grandevent	CHF	9'963.70
TOTAL	CHF	54'156.70

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Le calcul de la péréquation ici ne tient pas compte de cette contribution spéciale.

Ce tableau n'est utilisé que pour le calcul des montants dus par les communes de Champagne et Grandevent.

Sources

* Au 31.12.2014 données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2014, scris.vd.ch

Données du document

Date	16.02.2017
Auteur	Maj instr Éric Stauffer